

COMMISSION GEOGRAPHIQUE N°1

PRESENTATION DU PROJET DE SAGE EXTENSION AU BASSIN DE L'OURSE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2019
HOTEL DE LASSUS – MONTREJEAU (31)**

Etaient présents :

ABIVEN Jacques, UFC que Choisir Ariège-Comminges ; ADAGAS Olivier, DDT des Hautes-Pyrénées ; ASTIER Delphine – PETR Pays des Nestes ; BEUJARD Mathieu, SMEAG - chargé de mission ZH SAGE Garonne ; CADORET Vincent, SMEAG - chef de projet SAGE Vallée de la Garonne ; CASTELLE Cécile, Communauté de Communes Cagire-Garonne-Salat – directrice Développement territorial ; DURAN André, Communauté de Communes Neste-Barousse – Vice-président ; FAGES Valérie, Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne ; FERRANDO Guillaume – Chambre Agriculture de la Haute-Garonne ; FOURCADE Lydie, Communauté de Communes Neste-Barousse – ADL ; FRÉCHOU Alain, SAGE Garonne – Président de la commission géographique n°1 ; JENN Jean-Pierre, FNE-ANPERTOS ; LABAT Catherine, Conseil Départemental Hautes-Pyrénées - DDL ; LACOURT Marie-Thérèse, Chambre Agriculture de la Haute-Garonne – secrétaire adjointe ; LEPERCQ Daniel, CACG ; MARROT René, Communauté de Communes Neste-Barousse – Président ; MIQUEL Eric, commune de Montréjeau – Maire ; PLASSERAUD Olivier, FDAAPPMA31 ; REDONNET Romain, UNICEM ; ROCHE Daniel, SMEAG – chargé de mission Eau-Aménagement-Urbanisme ; RUMEAU Maïlys, AREMIP ; SANS Christian, Conseil départemental de la Haute-Garonne – Vice-président ; SEIGNEUR Éléonore, DREAL Occitanie ; SIMON Paul, SMEAG – chargé de mission Natura 2000 Occitanie ; SOULÉ Alain, Communauté de Communes Cagire-Garonne-Salat – Vice-président ; TRÉBUCHON Maxime, SMEAG – stagiaire SAGE.

Etaient excusés :

ADEBAG ; CCI Occitanie ; Conseil départemental d'Ariège ; FDAAPPMA Gironde ; Madame la Sous-Préfète de Saint-Gaudens ; MIGADO.

Le diaporama présenté en réunion est joint à ce compte rendu en annexe.

Ordre du jour :

- Présentation du projet de SAGE et de l'avancement de la démarche
- Extension au bassin versant de l'Ourse
- Volet zones humides du SAGE :
 - o Présentation du guide « Les zones humides du SAGE »
 - o Données zones humides de la Commission géographique
 - o Point d'étape de la mise en œuvre de la disposition I.14 : définition de priorités d'animation et de gestion des zones humides par commission géographique

Alain FRÉCHOU, Président de la Commission et Vice-président de la 5C accueille les participants.

Il indique qu'il préside cette commission géographique de la CLE en tant que Vice-président de la 5C, commission qui s'étend de la frontière espagnole jusqu'à Boussens. C'est sur ce territoire que va voir le jour le syndicat Garonne amont dont les locaux seront situés à l'Hôtel de Lassus à Montréjeau, là où se tient cette réunion.

Elle fait suite à l'extension du périmètre du SAGE au bassin versant de l'Ourse, ce qui paraissait naturel considérant que l'Ourse est un affluent direct de la Garonne. Cette extension a fait l'objet d'une grande concertation locale notamment dans le cadre de la préfiguration du périmètre du futur SAGE Nestes et Rivières de Gascogne.

Vincent CADORET, chef de projet du SAGE vallée de la Garonne, présente le projet de SAGE Vallée de la Garonne. Le projet a été examiné par la CLE en octobre 2018 après 5 ans de concertation. Les consultations administratives se sont déroulées du 20 décembre 2018 au 20 avril 2019.

Le projet de SAGE compte 5 objectifs généraux déclinés en 110 dispositions (PAGD) ainsi que 2 règles (règlement) : une concernant les zones humides, l'autre concernant le ruissellement. Il a été écrit dans le cadre imposé par le SDAGE Adour-Garonne.

Sur l'objectif général 2 « contribuer à la résorption du déficit quantitatif », il est indiqué qu'il y aura de moins en moins de neige et que cela impactera les débits de la Garonne. Alain FRECHOU indique que sur la question des retenues, des décisions sont à prendre.

Jean-Pierre JENN (FNE) indique que la création de retenues n'empêchera pas les problèmes dans les années à venir. Des changements de méthode d'agriculture sont nécessaires. Il faut des sols vivants, contrairement aux sols moribonds d'aujourd'hui, par exemple sous les cultures de maïs.

Créer des retenues : avec quels financements ? au profit de qui ?

Olivier PLASSERAUD (FDAAPPMA 31) indique qu'il faut savoir qui paie pour qui.

Guillaume FERRANDO (CA31) indique que la profession agricole demande la création de retenues car elle fait face à des restrictions tous les étés. Les surfaces en maïs ont beaucoup baissées sur 10/20 ans et aujourd'hui il y a de nouveaux besoins : maraichage, arboriculture, blé voire même les vignes ? Le PTGE est pour tout le monde. Il existe des modèles économiques, comme les redevances pour services rendus. La profession agricole est prête à payer pour sécuriser la ressource et donc la production et les revenus.

Daniel LEPERC (CACG) précise que les surfaces de culture de maïs ont été divisées par deux et qu'il y a une baisse de prélèvements à l'étiage. Mais il y a de nouveaux besoins pour irriguer le blé au printemps ou le soja en septembre. Le problème aujourd'hui c'est que les automnes sont secs.

Jean-Pierre JENN indique que sur la Vallée de la Garonne les prélèvements se font en nappes d'accompagnement ce qui aggrave la baisse des débits dans les cours d'eau.

René MARROT indique que le syndicat des eaux de la Barousse alimente en AEP Toulouse pour partie et que le projet de mise en place d'un débit réservé sur l'Ourse pourra contraindre le prélèvement pour l'AEP.

Alain FRECHOU indique qu'il y a aussi le problème des inondations en amont.

Sur l'objectif général 3 relatif à l'intégration de l'eau dans les politiques d'aménagement, il est rappelé l'impact de l'activité d'extraction, notamment sur les nappes d'accompagnement.

L'UNICEM précise que la réglementation est très stricte aujourd'hui et que la profession a évolué, notamment avec la création de zones humides lors de la remise en état des sites. Toutes les opérations d'extraction sont soumises à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Mme XX (CA31) rappelle que les agriculteurs sont obligés de laisser une bande enherbée de 5 m le long des cours d'eau pour éviter le ruissellement.

Christian SANS (Vice-président du CD31, Maire de Boussens) souligne l'utilité du SAGE, qui répond aux problèmes de la Garonne. L'eau est utile.

Le Département conduit une action volontariste, une réflexion globale sur la question de l'eau : il ne s'agit pas de pointer du doigt des coupables. Les agriculteurs sont concernés. Il y a aussi la question des nappes de boues sur les routes, auxquelles doit faire face le CD31. Il ne faut pas oublier non plus que 2/3 de la population toulousaine est alimentée en eau potable par les eaux de la Garonne et de la Barousse. Il y a donc des réflexions collectives à mener entre le Département, la Région, le SMEAG et la CLE du SAGE et c'est bien au travers du PTGE qu'il faudra économiser et préserver la ressource en eau. Les retenues sont une solution parmi d'autres.

Il faudra aussi mobiliser des financements pour la GEMAPI qui concernera par exemple le plan d'eau de Boussens qui s'envase tout comme le plan d'Arem, où EDF n'a besoin que d'un dénivelé et pas une capacité de stockage.

Présentation du volet zones humides du SAGE

Mathieu Beaujard, animateur du volet zones humides du SAGE, présente les travaux en cours sur la commission géographique n°1 : consolidation des données sur le bassin de l'Ourse, présentation du guide, déploiement de la disposition I.14.

Les actions zones humides menées jusqu'à présent ont été pilotées par le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » de la CLE, qui s'est réuni de nombreuses fois depuis 2013 (9 réunions). Ce groupe thématique a été missionné par la CLE pour travailler spécifiquement sur la thématique des zones humides et lancer, par anticipation avant même l'approbation du SAGE, les premières actions.

a) La finalisation et consolidation de la base de données zones humides à l'échelle du SAGE :

Des études ont été menées en 2014 et en 2016 afin d'homogénéiser la connaissance à l'échelle du SAGE et d'améliorer la connaissance sur certains secteurs où la donnée était absente. Ainsi des inventaires complémentaires ont été menés sur le périmètre du SAGE en Gironde en 2014 et sur deux secteurs du Lot-et-Garonne en 2016 (BV de Ourbise et Coteaux de Serres). Sur la commission géographique n°1, les données du Conseil départemental de Haute-Garonne ont été intégrées en 2017. L'équipe technique du SAGE a finalisé la base de données des zones humides en travaillant avec le forum des marais atlantiques (FMA) qui a été mandaté par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour réaliser une base de données à l'échelle Adour-Garonne (format GWERN).

Au stade actuel de la connaissance, 4 261 zones humides sont inventoriées représentant une surface de 9 700 Ha à l'échelle du SAGE.

La commission géographique n°1, après extension sur le bassin versant de l'Ourse, représente environ 20% de la surface totale du SAGE. 2 286 hectares de zones humides ont été identifiés représentant 23,58% des zones humides identifiées dans le SAGE.

A l'échelle du SAGE, La typologie dominante est la typologie « Ripisylve, forêt alluviale / bois humides » qui est la dominante sur l'ensemble des commissions géographiques, hormis sur les commissions géographiques n°1 correspondant à la « Garonne montagnarde » et la n°5 (Garonne Marmandaise) où la typologie dominante est la prairie. A noter également la présence de Tourbières uniquement dans la commission géographique n°1 (Garonne Montagnarde), de landes humides sur la commission de la Garonne Girondine (CG n°6).

Sur la commission géographique n°1 de la Garonne Montagnarde, un peu moins de 45% des zones humides sont des prairies humides et environ 19% sont des « Ripisylve, forêt alluviale / bois humides ». Mathieu Beaujard précise que près de 19% des typologies n'ont pas pu être identifiées et que le travail mené à l'échelle des commissions géographiques permettra d'améliorer cette connaissance au cours des prochaines années.

Il est ensuite présenté le travail mené sur la consolidation des données zones humides sur le bassin versant de l'Ourse. Les données ont été récupérées auprès de l'AREMIP. Elles étaient déjà intégrées dans la base GWERN du FMA. Ainsi 102 hectares de zones humides ont été ajoutés sur les bassins versant des 3 nouvelles masses d'eau intégrées au périmètre du SAGE.

b) Actions de communication et de sensibilisation

Une plaquette de communication été réalisée puis diffusée en septembre 2017, à destination en priorité des Communes et EPCI en charge de l'urbanisme pour les informer de l'existence d'un inventaire zones humides et de l'importance de l'intégration des enjeux ZH dans les documents d'urbanisme.

Mathieu BEAUJARD présente le guide « Les zones humides du SAGE Vallée de la Garonne » qui a été publié en juin 2019. Il est axé principalement sur les retours d'expériences d'actions menées sur les zones humides sur le périmètre du SAGE Vallée de Garonne. L'objectif est de montrer une large diversité aussi bien du point de vue des travaux réalisés, des maîtres d'ouvrages sollicités, des typologies des milieux visés et de la gestion du foncier.

Ce guide a fait l'objet d'un large travail de concertation avec les acteurs du territoire notamment avec les maîtres d'ouvrages des actions présentées et des CATER(ZH). Il sera actualisable : de nouvelles fiches pourront être élaborées avec les porteurs de projets qui souhaiteraient valoriser le travail réalisé et les résultats obtenus.

Une large communication au niveau local et national a été menée pour valoriser au mieux ce document.

c) Mise en œuvre de la disposition I.14 sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides à l'échelle des commissions géographiques du SAGE

Cette disposition a été définie comme prioritaire car elle est nécessaire à la mise en œuvre d'autres dispositions, notamment la disposition III.5 sur la maîtrise foncière.

L'objectif de cette disposition est double. Comme l'indique son intitulé, elle a pour objectif de prioriser les zones humides pour optimiser l'animation et la gestion de ces milieux à l'échelle des commissions géographiques. L'objectif est d'apporter une plus-value sur la connaissance actuelle, plus-value qui pourrait être utile, pas seulement pour la mise en œuvre des autres dispositions du SAGE, également pour les gestionnaires/maîtres d'ouvrage travaillant sur la thématique des zones humides mais plus largement à l'ensemble des acteurs.

Le deuxième objectif est aussi de travailler localement avec les acteurs locaux sur la thématique zones humides et ainsi créer des synergies de territoire favorisant la prise en compte des enjeux zones humides dans différents domaines (maîtrise foncière, urbanisme,...) et la mise en place d'actions concrètes au travers des PPG notamment.

Le délai prévu pour la mise en œuvre de cette disposition est estimé à 3 ans, avec les premiers COTECH et COPIL (Cgéo 4) qui ont été animés respectivement en septembre et décembre 2018.

Un prestataire a été missionné pour accompagner techniquement la démarche pour un an, démarche qui aboutira à un outil informatique permettant de mettre en œuvre la méthode sur d'autres secteurs et de l'adapter aux spécificités locales. L'idée est de déployer la méthodologie sur les autres commissions géographiques par la suite, dont celles de la Commission n°1.

d) Autres actions :

Pour finir, Mathieu Beaujard présente les autres actions menées comme la veille à l'intégration des enjeux ZH dans les documents d'urbanismes ou la participation à des réunions techniques de partenaires (les CATEZH, FMA, fédérations de pêche, ...)

Monsieur FERRANDO Guillaume de la chambre d'agriculture de Haute-Garonne demande si les retenues collinaires sont considérées comme des zones humides ? L'animateur répond que la partie en eau n'est pas considérée comme une zone humide. Seules les parties riveraines des retenues avec de la végétation hygrophile peuvent être considérées comme des zones humides effectives.

Monsieur PLASSERAUD Olivier demande si on possède des connaissances historiques de la présence des zones humides sur ces 50 dernières années

L'animateur zones humides répond que l'on ne possède pas l'historique des zones humides présentes sur la commission géographique n°1 et sur l'ensemble du SAGE. L'objectif jusqu'ici a été de rassembler les connaissances existantes et de les compléter avec des inventaires sur les secteurs où les données étaient absentes. Ce qui est sûr c'est que la surface des zones humides et les services rendus par ces dernières ont beaucoup diminués lors des 50 dernières années. Au niveau national, on estime que 67 % des zones humides ont disparues au cours du 20^{ème} siècle.

Monsieur PLASSERAUD souhaiterait avoir des données permettant de définir, même de manière approximative, les services rendus par les zones humides actuelles (couvrant 1,20% de la surface global du SAGE) et savoir, notamment pour le soutien des débits d'étiage, à partir de quelle surface les zones humides auraient un impact positif significatif.

Monsieur LEPERCQ Daniel (CACG) précise que des études ont été menées sur les Marais Poitevin et que pour jouer un rôle significatif pour la lutte contre les inondations, une surface de 30% de zones humides constitue le seuil minimal. Il précise qu'il s'agit d'un contexte particulier de Marais non transposable au périmètre du SAGE et que les zones humides, même plus rares rendent d'autres services importants notamment pour la biodiversité.

L'animateur précise que la mise en œuvre du SAGE permettra d'améliorer la connaissance des zones humides et qu'au travers de la disposition IV.7, l'évaluation économique des services rendus sera menée sur différents sites pilotes. On peut se baser sur des études au niveau national et international pour avoir des ordres de grandeur (voir guide du rapport technique sur l'évaluation économique des services rendus par les zones humides méditerranéennes - Plan Bleu et Tour du Valat – avril 2017). Quelques chiffres sont présentés sur le livret du guide zones humides du SAGE.

Alain FRECHOU souligne l'importance de ces débats et remercie les participants et leur donne rendez-vous pour une prochaine réunion après l'approbation du SAGE attendu après les municipales.

Sans autres demandes d'intervention, Alain FRECHOU remercie l'ensemble des participants et lève la séance.